



Rigaud

Province de Québec  
Ville de Rigaud  
MRC de Vaudreuil-Soulanges

## PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 378-2021 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice de ses fonctions**

L'objet de ce règlement est de prévoir le paiement d'une indemnité à toute personne qui a subi un préjudice matériel en raison de l'exercice de ses fonctions de membre du conseil, de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci à certaines conditions énoncées audit règlement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 11 mars 2021.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.  
Greffière

Hôtel de ville  
106, rue Saint-Viateur  
Rigaud (Québec)  
J0P 1P0

Garage  
municipal  
34, rue de la  
Coopérative

Caserne de  
pompiers  
7, rue Jules-A.-  
Desjardins

Bibliothèque  
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :  
450 451-0869  
Télécopieur :  
450 451-4227